

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	7 septembre 2016	13h47	16.160	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Philippe Haerberli

Titre : Un nouveau cap pour la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM)

Contenu :

La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) est un acteur important du tourisme dans notre canton. Toutefois, les changements structurels qui lui ont été imposés par la législation fédérale l'obligent à adapter sa gouvernance. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur d'éventuelles mesures prises, afin de renforcer son positionnement au profit d'une contribution plus efficace au développement touristique de la région et de pérenniser la compagnie à moyen et long terme ?

Développement :

La dernière décennie a profondément marqué la vie de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA. Anciennement compagnie de transport largement subventionnée pour cette tâche, elle a perdu les apports financiers de la Confédération. Aujourd'hui, ce sont ses propres recettes et les subventions des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg qui la font vivre. Actuellement, la compagnie est un acteur touristique important et apprécié de la région et le plan stratégique 2022 du Conseil d'administration de la compagnie tend à renforcer cet axe.

Si la récente remise en service du vieux vapeur « Neuchâtel » est un atout indéniable pour l'attrait touristique de la compagnie de navigation, c'est néanmoins insuffisant pour l'avenir. La réorientation et le renforcement de la compagnie devront, ces prochaines années, s'accompagner d'importants investissements, pour le renouvellement de sa flotte et la formation de ses pilotes par exemple. De plus, l'avenir de la compagnie passe également par l'amélioration de sa gouvernance, de la gestion de son personnel et de son réseau de partenaires.

Dès lors, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur les possibilités de pérenniser la société à long terme, d'éventuellement créer des partenariats, voire de fusionner avec une autre société de transports ou compagnie de navigation poursuivant les mêmes objectifs ? Quel que soit le statut juridique de la LNM, la présente intervention est justifiée par l'importance sur le plan touristique que revêt la compagnie pour le canton.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire :

Philippe Haerberli

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Bernard Wälti	Jean-Bernard Steudler	Mauro Moruzzi
Olivier Haussener	Fabio Bongiovanni	Philippe Loup
Marc-André Nardin	Mario Castioni	Mary-Claude Fallet
Andreas Jurt	Béatrice Haeny	François Kistler
Josette Frésard	Laurent Debrot	
Étienne Robert-Grandpierre	Pierre-André Steiner	